



MAIRIE
LE VAL
83143

Téléphone : 04 94 37 02 20
Télécopie : 04 94 37 02 25



**ARRÊTÉ PORTANT INTERDICTION DE
STATIONNEMENT**
**Place du 4 Septembre
83143 LE VAL**

N° 2026/002

Le Maire de la commune de LE VAL (VAR), Jérémy GIULIANO ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2212-1 et suivant ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu le Code pénal et notamment l'article R.610-5 ;

Vu la demande de l'Association Culturelle Valoise en date du 05 janvier 2026 ;

Vu l'arrêté municipal n°2020/042 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Max FABRE, Adjoint au Maire ;

Considérant qu'il incombe au maire, au titre de ses pouvoirs de Police, de prendre les mesures propres à assurer le bon ordre, la tranquillité, la sécurité et la salubrité publiques ;

Considérant qu'il convient d'interdire le stationnement pour la bonne organisation du concert Celtic Light par le groupe Ceiltika ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le stationnement sera strictement interdit le dimanche 11 janvier 2026 de 012h00 à 19h00 sur les emplacements de stationnement place du 4 Septembre.

Dérogation est donnée aux véhicules des choristes du groupe Ceiltika qui apposieront sur le tableau de bord de leur véhicule, une affiche « Ceiltika » permettant de les distinguer.

ARTICLE 2 : Tout véhicule ne respectant pas cette prescription pourra faire l'objet d'une immobilisation et d'une mise en fourrière conformément à l'article R417-10 du Code de la Route.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services de la commune de LE VAL, La Gendarmerie de BRIGNOLES et la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de TOULON dans un délai de deux mois à compter de sa publication électronique sur le site internet de la ville de LE VAL. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Copies transmises à :

- Monsieur le Directeur Général des Services
- Le pétitionnaire
- La Police Municipale du Val.

Fait à LE VAL, le 05 janvier 2026



L'adjoint délégué
Max FABRE